REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 10 novembre 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la santé et des mobilités

Rougeole: contrôlez votre statut vaccinal!

Jeudi 9 novembre, 5 cas de rougeole et plus de 340 personnes contact ont été identifiés à Genève. Face à cette situation, le service du médecin cantonal de la Direction générale de la santé rappelle l'importance de la vaccination avec deux doses contre la rougeole, maladie qui peut provoquer de graves complications.

Alors que 3 cas de rougeoles étaient identifiés le 8 novembre, on compte deux malades supplémentaires au 9 novembre. Plus de 340 personnes ont été contactées dans le cadre de cette flambée. La direction générale de la santé (DGS) collabore étroitement avec les partenaires du canton pour contenir la flambée.

Consigne à la population

Les personnes nées après 1963 sont invitées à vérifier leur carnet de vaccination: il faut, pour être protégé, avoir reçu deux doses de vaccin contre la rougeole.

Une vaccination est nécessaire pour les personnes nées après 1963 qui:

- n'ont jamais eu la rougeole (maladie confirmée par un médecin);
- ont eu une seule dose de vaccin;
- après recherche ne parviennent pas à avoir ces informations.

Investigations de flambées

Les équipes de la DGS identifient, avec les malades, les personnes qu'ils ont côtoyées et auraient pu infecter. La rougeole est une maladie extrêmement contagieuse; le virus peut rester dans l'air jusqu'à deux heures après le passage de la personne malade. Les personnes contact identifiées seront informées. Il est nécessaire de vérifier rapidement si elles sont protégées (deux doses de vaccin contre la rougeole). Si tel n'est pas le cas, il est possible – et fortement recommandé devant la gravité potentielle de la maladie – de se faire vacciner dans les trois jours suivants l'exposition.

Comportement à suivre en cas de contact

Les personnes qui ont été en contact avec un malade et ont des symptômes évocateurs d'une rougeole (en général dans les 7 jours suivant, mais possible jusqu'à 3 semaines après) sont

invitées à contacter leur médecin. Il est impératif qu'elles l'appellent préalablement pour l'informer de leur état et éviter de contaminer les autres patients dans la salle d'attente en se présentant spontanément au cabinet. Les symptômes de la rougeole ressemblent au début à ceux de la grippe: fièvre, fatigue, toux, rhume, maux de gorge. A cela s'ajoute des yeux rouges (conjonctivite), puis une éruption cutanée (plaques rouges) qui commence sur le visage quelques jours après les premiers symptômes et avant de s'étendre sur tout le corps.

Le masque aux urgences et chez le médecin

Au vu de l'évolution de la situation, le service du médecin cantonal émet une recommandation de port du masque aux urgences, dans les cabinets médicaux et les ambulances pour éviter la propagation du virus. En effet, nombreuses sont les personnes qui consultent pour des symptômes grippaux en ce début de saison froide. Même si le nombre de personnes malades de la rougeole est très petit, cette maladie est très contagieuse. Il est nécessaire de renforcer les mesures existantes pour stopper la propagation du virus dans le cadre de cette flambée. Cette recommandation est temporaire et sera levée dès que la flambée sera définitivement maîtrisée.

FAQ rougeole | ge.ch

Comment vérifier si mes vaccins sont à jour? | ge.ch

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Aglaé Tardin, médecin cantonale, T. 079 583 38 84.